



# SSIAP 3 RECYCLAGE

## RECYCLAGE : CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 3

### OBJECTIF

Maintenir l'aptitude et les compétences requises pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne.



21 heures - 3 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



425 € HT



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation  
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

### PRÉ REQUIS

- Être titulaire du diplômes S.S.I.A.P 3 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité

### OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe, durant les trente-six derniers mois

### PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

#### PARTIE 1. Réglementation

- Evolution des textes réglementaires
- > Règlement de sécurité dans les ERP : Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales / Règlement de sécurité dans les IGH / Rappel des textes sur les moyens de secours / Rappel sur le code du travail / Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP / Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

#### PARTIE 2. Notions de droits civil et pénal

- Les Codes Civil et Pénal : La délégation de pouvoir et la délégation de signature / La responsabilité civile et responsabilité pénale / Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

#### PARTIE 3. Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité
- > Contextes d'obligations réglementaires
- > Aspects juridiques : Les contrats avec obligation de moyens / Les contrats avec obligation de résultat
- > Différents types de contrats : Le contrat de types «prédictifs» / Le contrat de types « préventifs » / Le contrat de types « correctifs » ou « curatifs »
- > Normalisation

#### PARTIE 4. Étude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant
- > Les règlements de sécurité
- > Plans

#### PARTIE 5. Accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application
- > Les dispositions réglementaires : Les commissions accessibilité / Les exigences réglementaires générales / Les exigences dimensionnelles et qualitatives / Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) / Visite, réception par commission d'accessibilité



# SSIAP 3 RECYCLAGE

## PARTIE 6. Analyse des risques

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux > Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens) / Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel) / Le plan de prévention (rappel) / Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)

## PARTIE 7. Moyens de secours

- Evolution des textes réglementaires
- > Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
- > Moyens d'alerte des secours
- > Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- > Connaître et savoir exploiter un S.S.I.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges et visites commentées. Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (pédagogie et gestion du P.C.S.I) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Dans le cas de défaillance notoire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

## CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

### Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

**Agrement SSIAP :** 0037 Préfecture de Nanterre

